

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HUGO COLLET**

**DÉLIBÉRATION : 2026-040**

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION D’UNE COMMISSION DES VŒUX –  
MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-034 DU 21 MARS 2026**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la création de la commission des vœux ;
- a décidé à l’unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les membres suivants :
  - **Madame Farida REBOUH** en qualité de titulaire et Monsieur **Simon BRUNEAU** en qualité de suppléant ;
  - **Monsieur Matthieu ANNÉREAU** en qualité de titulaire et **Marie-Claire HENRIET** en qualité de suppléante ;
  - **Monsieur Franck CHIRON** en qualité de titulaire et **Monsieur Philippe BUTTAZZONI** en qualité de suppléant.
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0.

**DÉLIBÉRATION : 2026-041**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D’AMÉNAGEMENT LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (LOMA)**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l’unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les deux représentants de la Ville de Saint-Herblain au sein du Conseil d’Administration de la SPLA, à savoir :
  - **Monsieur Jocelyn BUREAU** ;
  - **Madame Elsa NOBLET** ;
- a désigné, en qualité de représentants de la Ville de Saint-Herblain à l’Assemblée Générale de la SPLA :
  - **Monsieur Jocelyn BUREAU**, en qualité de titulaire ;
  - **Madame Elsa NOBLET**, en qualité de suppléante ;
- a autorisé ces représentants au sein du Conseil d’Administration de la SPLA à accepter toutes fonctions dans le cadre de l’exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d’Administration de la SPLA. Il en est ainsi des fonctions de Vice-président du Conseil d’Administration, de membres titulaires ou suppléants de la Commission d’appel d’offres ;
- a autorisé ces représentants au sein du Conseil d’Administration à percevoir de la SPLA, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l’accomplissement de leurs mandats, conformément à l’article R.225-33 du Code de commerce ;
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Elsa NOBLET et Jocelyn BUREAU n’ont pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 43

Pour : 35 (groupe “ Ensemble pour Saint-Herblain “ ;Margot DUMAIS et Jean GOUARD)

Contre : 0

Abstentions : 8 (groupe “ Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain ” ; Linda HERVÉ, Franck CHIRON et Philippe BUTTAZZONI).

**DÉLIBÉRATION : 2026-042****OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SAEM LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT (LOD)**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter cette désignation au scrutin secret,
- a désigné **Monsieur Jocelyn BUREAU** pour assurer la représentation de la Ville au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SAEM Loire Océan Développement,
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jocelyn BUREAU n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 35 (groupe " Ensemble pour Saint-Herblain " et Jean GOUARD)

Contre : 0

Abstentions : 9 (groupe " Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain " ; Linda HERVÉ, Margot DUMAIS Franck CHIRON et Philippe BUTTAZZONI).

**DÉLIBÉRATION : 2026-043****OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT NANTES MÉTROPOLÉ AMÉNAGEMENT (NMA)**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter cette désignation au scrutin secret ;
- a désigné le représentant de la commune dans les différentes instances collégiales de Nantes Métropole Aménagement, à savoir :  
**Monsieur Jocelyn BUREAU** pour siéger au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires et au Conseil d'Administration en qualité de représentant de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires ou de censeur ;
- a autorisé son représentant au Conseil d'administration ainsi désigné à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiées au sein de Nantes Métropole Aménagement ainsi qu'à percevoir, à titre personnel, des indemnités résultant de l'exercice de la fonction de représentant de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration, dans la limite maximale de 230 euros brut par réunion du Conseil d'Administration ;
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jocelyn BUREAU n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 34 (groupe " Ensemble pour Saint-Herblain ")

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes " Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain " et " L'Union des Herblinois")

**DÉLIBÉRATION : 2026-044****OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT SELA (LAD-SELA) - DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA VILLE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, FIXATION DU PLAFOND DE RÉMUNÉRATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT SELA (LAD-SELA)**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;

**1 – Désignation du représentant permanent de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de Loire Atlantique Développement - SELA, du représentant permanent de la Ville aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et fixation du plafond de rémunération**

Le Conseil Municipal :

- a désigné **Madame Elsa NOBLET** pour assurer la représentation de la Ville de Saint-Herblain au sein du Conseil d'Administration de Loire Atlantique Développement - SELA et de l'autoriser à percevoir une rémunération dans la limite du plafond fixé par l'Assemblée Générale de Loire Atlantique Développement – SELA ;
- a désigné **Madame Elsa NOBLET** pour assurer la représentation de la Ville de Saint-Herblain au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la Société ;
- a autorisé **Madame Elsa NOBLET** à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés, notamment par le Président du Conseil d'Administration.

**2 – Désignation des représentants de la Ville à la commission d'appel d'offres de Loire Atlantique Développement - SELA**

Le Conseil Municipal a désigné **Madame Elsa NOBLET** en tant que membre titulaire et **Monsieur Jocelyn BUREAU** en tant que membre suppléant.

Elsa NOBLET et Jocelyn BUREAU n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 43

Pour : 33 (groupe " Ensemble pour Saint-Herblain ")

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-045**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT- SPL (LAD-SPL)**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter cette désignation au scrutin secret ;
- a désigné **Madame Elsa NOBLET** en qualité de représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Spéciale et de l'Assemblée Générale de la société LAD-SPL et de l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun ;
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Elsa NOBLET n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 35 (groupe " Ensemble pour Saint-Herblain " et Jean GOUARD)

Contre : 0

Abstentions : 9 (groupes " Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain " ; Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Franck CHIRON et Philippe BUTTAZZONI).

**DÉLIBÉRATION : 2026-046**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU COMITE DE SUIVI ET D'ENGAGEMENT DE LA SPL « ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE »**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les cinq représentants de la Ville de SAINT-HERBLAIN au Conseil d'Administration de la SPL comme indiqué ci-dessous :
  - **Monsieur Bertrand AFFILÉ**
  - **Madame Sarah TENDRON**
  - **Monsieur Éric COUVEZ**
  - **Monsieur Jérôme SULIM**

- **Madame Marine DUMÉRIL**
- a dit que **Monsieur Bertrand AFFILÉ**, se présentera à la Présidence du Conseil d'Administration pour les deux premières années du mandat, en respectant la limite d'âge prévue à l'article 18 des Statuts fixée à 70 ans au moment de la désignation, par dérogation au code de commerce,
- a désigné **Monsieur Bertrand AFFILÉ**, en qualité de représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN à l'Assemblée Générale,
- a désigné **Madame Sarah TENDRON**, lequel assurera en ses lieu et place la représentation de la Ville à l'Assemblée Générale en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier,
- a désigné les représentants de la Ville de SAINT-HERBLAIN au Comité de suivi et d'engagement de la SPL :
  - **Monsieur Driss SAÏD**, en qualité de représentant titulaire,
  - **Madame Myriam GANDOLPHE**, en qualité de représentante suppléante,
  - Lorsque le dossier traité par le Comité concerne précisément la Ville de SAINT-HERBLAIN, **Monsieur Christian TALLIO**, est autorisé à participer en qualité de représentant supplémentaire titulaire,
  - Dans ce dernier cas, **Madame Véronique SACHOT**, est autorisé à participer en qualité de représentante supplémentaire suppléante,
- a autorisé les représentants de la ville à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'Administration ou le Président,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bertrand AFFILÉ, Sarah TENDRON, Éric COUVEZ, Jérôme SULIM, Driss SAÏD, Marine DUMÉRIL, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO et Véronique SACHOT n'ont pas pris part au débat ni au vote et ont quitté la salle.

Nombre de votants : 36

Pour : 26 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 7 (groupe « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » ; Margot DUMAIS et Jean GOUARD)

Abstentions : 3 (Linda HERVÉ, Franck CHIRON et Philippe BUTTAZZONI).

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-047**

#### **OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal :

- a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux de tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et de contrat de partenariat,
- a fixé à 9 le nombre de membres de cette commission, selon la répartition suivante :
  - le Maire ou son représentant Président
  - 7 représentants de l'assemblée délibérante désignés selon le principe de la représentation proportionnelle
  - 2 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a procédé à la désignation des membres de la CCSPL :
  - **Madame Marine DUMÉRIL**
  - **Madame Sandrine BUCHOU**
  - **Madame Virginie GRENIER**
  - **Monsieur Jocelyn GENDEK**
  - **Monsieur Simon BRUNEAU**
  - **Monsieur Matthieu ANNÉREAU**
  - **Madame Linda HERVÉ**
  - **Madame Christine NOBLET**
  - **Madame Gisèle BLARD**

Elsa NOBLET n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-048**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret pour la désignation des représentants.

Après dépouillement, Monsieur le Maire a donné le résultat des votes :

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 35

- **Monsieur Driss SAÏD** en qualité de titulaire
- **Madame Sarah TENDRON** en qualité de titulaire
- **Madame Aude MERRIEN-MAAS** en qualité de titulaire
- **Monsieur Jocelyn GENDEK** en qualité de suppléant
- **Monsieur Éric COUVEZ** en qualité de suppléant
- **Monsieur Fabien QUÉDÉ** en qualité de suppléant

Ont été désignés pour représenter la commune au sein de la conférence intercommunale.

**DÉLIBÉRATION : 2026-049**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a procédé à la désignation des conseillers municipaux suivants :

1 – **Madame Elsa NOBLET** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Jacqueline Auriol

2 – **Madame Sarah TENDRON** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Beauregard

3 – Monsieur **Éric COUVEZ** pour l'Ecole primaire de la Bernardière

4 – Madame **Sarah TENDRON** pour l'Ecole primaire des Buzardières

5 – Madame **Virginie GRENIER** pour l'Ecole primaire René-Guy Cadou

6 – Madame **Hava AVCI** pour l'Ecole primaire Condorcet

7 – Monsieur **Christian TALLIO** pour l'Ecole primaire de la Crémetterie

8 – Monsieur **Jocelyn BUREAU** pour l'Ecole primaire Françoise Giroud

9 – Monsieur **Éric COUVEZ** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire des Grands Bois

10 – **Madame Aude MERRIEN-MAAS** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Joli Mai

11 – **Madame Sarah TENDRON** pour l'Ecole primaire Nelson Mandela

12 – **Monsieur Driss SAÏD** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Rabotière

13 – **Monsieur Étienne LECHAT** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Sensitive

14 – **Monsieur Guy CHEVALIER** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Soleil-Levant

15 – **Monsieur Jocelyn GENDEK** pour l'Ecole primaire Stéphane Hessel

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-050**

#### **OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES COLLÈGES ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE NANTES TERRE ATLANTIQUE**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

##### 1 - Collège Anne Frank :

**Monsieur Alain CHAUVET** en tant que titulaire et **Madame Léa MARIÉ** en tant que suppléante pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Anne Frank.

##### 2 - Collège Gutenberg :

**Monsieur Fabien QUÉDÉ** en tant que titulaire et **Madame Fabienne LAMOUR** en tant que suppléante pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Gutenberg.

##### 3 - Collège Anne de Bretagne :

**Madame Véronique SACHOT** en tant que titulaire et **Monsieur Laurent FOUILLOUX** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège Anne de Bretagne ;

**Madame Véronique SACHOT** en tant que titulaire et **Monsieur Laurent FOUILLOUX** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) du Collège Anne de Bretagne.

##### 4 - Collège le Hérault :

**Madame Solen PEDRON** en tant que titulaire et **Monsieur Simon BRUNEAU** en tant que suppléant pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Collège le Hérault.

##### Conseil d'Administration de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

##### Conseil Intérieur du Lycée Général et Technologique Jules Rieffel

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil Intérieur du Lycée Général et Technologique Jules Rieffel

##### Commission Hygiène et Sécurité de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville à la Commission Hygiène et Sécurité de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

##### Conseil de l'atelier technologique de la Fée au Duc

**Monsieur Jérôme SULIM** pour représenter la Ville au Conseil de l'atelier technologique de la Fée au Duc.

##### Conseil de perfectionnement et de Centre de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil de perfectionnement et de Centre de l'EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique.

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-051**

#### **OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES ECOLES PRIVÉES**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

##### 1 - Ecole privée Saint-Hermeland

**Madame Sarah TENDRON** pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école Saint-Hermeland.

2 - Ecole privée Saint-Dominique

**Monsieur Alain CHAUVET** pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école Saint-Dominique.

3 - Ecole Diwan Saint-Herblain

**Madame Solen Pedron** pour représenter la Ville au conseil d'école de l'école Diwan Saint-Herblain.

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-052****OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR RESSOURCES ET CITOYENNETÉ**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes relevant du secteur ressources et citoyenneté listés ci-dessous :

1 - Association Société Française de l'Évaluation (SFE)

**Monsieur Driss SAÏD** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Société Française de l'Évaluation.

2 - Association du Réseau Grand Ouest « Développement durable et commande publique »

**Monsieur Vincent OTEKPO** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'Association du Réseau Grand Ouest « Développement durable et commande publique ».

3 - Syndicat mixte e-collectivités

**Monsieur Laurent FOUILLOUX** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale du Syndicat mixte e-collectivités

4 - Agence France Locale – Société Territoriale

**Monsieur Driss SAÏD**, en qualité de titulaire

**Madame Marine DUMÉRIL**, en qualité suppléante

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-053****OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR BIFURCATION ÉCOLOGIQUE, AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

1 - Association Comité 21

**Madame Elsa NOBLET** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Comité 21.

2 – Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)

**Monsieur Jocelyn BUREAU**

**Madame Elsa NOBLET** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AURAN.

3 - Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM (S.C.I.C.) CIF Coopérative

**Monsieur Christian TALLIO** en qualité de représentant titulaire de la commune pour siéger à l'Assemblée générale de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM CIF Coopérative et **Monsieur Vincent LE GARJAN** en qualité de représentant suppléant.

4 – Jardins Familiaux

**Madame Elsa NOBLET** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration des Jardins Familiaux en qualité d'observateur.

5 - Estuarium

**Monsieur Guy CHEVALIER** pour représenter la Ville au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

6 - Association Réseau vélo et marche

**Madame Sandrine BUCHOU** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Réseau vélo et marche.

7 - Assemblées Générales des Copropriétaires dans les programmes où la Ville détient des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété

**Monsieur Driss SAÏD** en qualité de titulaire,  
**Monsieur Baghdadi ZAMOUM** en qualité de suppléant,  
pour :

- représenter la Ville à l'Assemblée Générale de copropriétaires du Centre polyvalent industriel,
- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de l'ensemble immobilier « Les Thébaudières »,
- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de la « Résidence du Bourg »,
- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de l'association syndicale libre de l'ensemble immobilier dénommé « Bâtiment Toulouse de la résidence Bellevue »,

pour lesquelles la Ville détient des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété.

8 - Association foncière des équipements collectifs de la zone industrielle de Saint-Herblain

**Monsieur Driss SAÏD** pour représenter la Ville à l'assemblée générale.

9 - Association Saint-Herblain Ouest Entreprise

**Monsieur Bertrand AFFILÉ**, en qualité de titulaire  
**Monsieur Baghdadi ZAMOUM** en qualité de suppléant  
pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Saint-Herblain Ouest Entreprise.

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-054**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR COHESION SOCIALE**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes relevant du secteur Cohésion sociale listés ci-dessous :

1 - Office Herblinois des Retraités et Personnes Agées

**Monsieur Simon BRUNEAU**  
**Monsieur Guy CHEVALIER**  
**Madame Myriam GANDOLPHE**  
**Madame Farida REBOUH**  
**Monsieur Vincent LE GARJAN**  
**Monsieur Christian TALLIO**

**Madame Soizic ROYER**  
**Madame Élodie COUTURIER**  
**Monsieur Bernard FLOC'H**  
**Monsieur Philippe BUTTAZZONI**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office Herblinois des Retraités et Personnes Agées.

2 - Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

**Madame Myriam GANDOLPHE** en qualité de titulaire  
**Monsieur Simon BRUNEAU** en qualité de suppléant  
 pour représenter la Ville au sein de l'association et notamment à l'assemblée générale.

3 - Association CAAP Ouest

**Madame Hélène CRENN** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Association CAAP Ouest.

**Madame Hélène CRENN** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Ouest Cœur d'Estuaire et Agglomération Nantaise.

4 - E.S.A.T. CAT OUEST

**Madame Hélène CRENN** pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'E.S.A.T. CAT OUEST.

5 - EHPAD de la Bourgonnière

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration et au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD de la Bourgonnière.

6 - Résidence autonomie des Noëlles

**Monsieur Fabien QUÉDÉ** pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de la résidence autonomie des Noëlles.

7 - Foyer de vie de la Rabotière

**Madame Marine DUMÉRIL** pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale du Foyer de vie de la Rabotière.

8 - Association Intercommunale des Maisons de Retraite (A.I.M.R.)

**Madame Myriam GANDOLPHE** pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite.

9 - EHPAD des Bigourettes

**Monsieur Simon BRUNEAU** pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale à l'EHPAD des Bigourettes.

10 - Institut Médico Éducatif Val Lorie

**Madame Fabienne LAMOUR** en qualité de titulaire  
**Madame Marine DUMÉRIL** en qualité de suppléante  
 pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Val Lorie.

11 - Institut Médico Éducatif Armor

**Monsieur Fabien QUÉDÉ** en qualité de titulaire  
**Madame Soizic ROYER** en qualité de suppléante  
 pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Armor.

12 - Institut Médico-Educatif le Tillay – Pôle nantais Closille / Le Tillay

**Monsieur Hugo COLLET** pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico-Educatif le Tillay.

13 - MAS FAM Horizons ARTA

**Madame Marine DUMÉRIL**, en qualité de titulaire

**Monsieur Alain CHAUVET**, en qualité de suppléant pour représenter la Ville au Conseil de la Vie Sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée Foyer d'Accueil Médicalisé Accueil de Jour Horizons ARTA.

13 - Association ADIL de la Loire-Atlantique

**Monsieur Christian TALLIO** pour représenter la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association ADIL de la Loire Atlantique.

14 - UDAF 44

**Monsieur Simon BRUNEAU** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique.

15 - Association des maires Ville et banlieue de France

**Monsieur Christian TALLIO** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association des maires Ville et Banlieue de France.

16 - Commission de suivi du site Brenntag

**Monsieur Jocelyn GENDEK** en qualité de titulaire  
**Monsieur Primaël PETIT** en qualité de suppléant pour siéger à la Commission de suivi du site de Brenntag.

17 - Forum Français pour la Sécurité Urbaine

**Monsieur Driss SAÏD** en qualité de suppléant pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

18 - Référent sécurité routière

**Monsieur Jocelyn GENDEK** pour remplir les fonctions de référent pour les questions de sécurité routière.

19 - Correspondant défense

**Monsieur Jocelyn GENDEK** en qualité de correspondant défense.

**Office Herblinois des Retraités et Personnes Âgées (OHRPA) :**

Nombre de votants : 45  
 Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**Pour les autres organismes relevant du secteur Cohésion Sociale :**

Nombre de votants : 45  
 Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)  
 Contre : 0  
 Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-055**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR ANIMATION DE LA VILLE ET ÉMANCIPATION**

Le Conseil Municipal :

- a décidé à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- a désigné les représentants de la Ville dans les organismes relevant du secteur Animation de la ville et émancipation, listés ci-dessous :

1 - Associations socio-éducatives et culturelles (ASEC)

	<b>Elu municipal titulaire</b>	<b>Elu municipal suppléant</b>
<b>Conseil d'administration de l'ASEC du Bourg</b>	<b>Madame Véronique SACHOT</b>	<b>Madame Ghislaine CARREZ</b>
<b>Conseil d'administration de</b>	<b>Madame Fabien QUÉDÉ</b>	<b>Madame Ghislaine CARREZ</b>

<b>l'ASEC du Sillon de Bretagne</b>		
<b>Conseil d'administration de l'ASEC du Soleil Levant</b>	<b>Madame Soizic ROYER</b>	<b>Madame Ghislaine CARREZ</b>

2 - Office du Sport Herblinois

**Madame Aude MERRIEN-MAAS**

**Monsieur Hugo COLLET**

**Madame Farida REBOUH**

**Monsieur Primaël PETIT**

**Monsieur Driss SAÏD**

**Monsieur Matthieu ANNEREAU**

**Monsieur Franck CHIRON**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale avec voix consultative et au Comité Directeur de l'Office du Sport Herblinois.

3 - Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages – Carré International

**Madame Farida REBOUH**

**Madame Hava AVCI**

**Madame Solen PEDRON**

**Monsieur Simon BRUNEAU**

**Monsieur Vincent LE GARJAN**

**Monsieur Ludovic GUÉRET**

**Monsieur Jean GOUARD**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages.

4 - Association Cités Unies France

**Madame Farida REBOUH** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Association Cités Unies France.

5 - Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale

**Madame Farida REBOUH**

**Madame Hava AVCI**

**Madame Solen PEDRON**

**Monsieur Simon BRUNEAU**

**Monsieur Vincent LE GARJAN**

**Madame Léa MARIÉ**

**Madame Marine DUMÉRIL**

**Monsieur Ludovic GUÉRET**

**Monsieur Jean GOUARD**

6 - Jury soutien financier aux associations – Salle de la carrière

**Madame Farida REBOUH**

**Monsieur Vincent LE GARJAN**

**Madame Véronique SACHOT**

**Monsieur Fabien QUÉDÉ**

**Madame Soizic ROYER**

**Monsieur Alain CHAUVET**

**Madame Alexandra JACQUET**

**Monsieur Philippe BUTTAZZONI**

7 - Association Réseau des Maisons des Associations

**Madame Farida REBOUH** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Association Réseau des Maisons des Associations.

8 - Association Réseau français des villes éducatrices

**Madame Sarah TENDRON** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Réseau français des villes éducatrices.

9 - Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE)

**Madame Sarah TENDRON** pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Association Internationale des Villes Educatrices.

10 - MJC La Bouvardière

**Monsieur Fabien QUÉDÉ**

**Madame Léa MARIÉ**

pour représenter la Ville au sein à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la MJC La Bouvardière.

11 - Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des arts

**Madame Léa MARIÉ**

**Madame Fabienne LAMOUR**

**Madame Solen PEDRON**

**Monsieur Étienne LECHAT**

**Monsieur Driss SAÏD**

**Monsieur Laurent FOUILLOUX**

**Monsieur Alain CHAUVET**

**Madame Marie-Claire HENRIET**

**Monsieur Jean GOUARD**

pour siéger au sein du Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des arts.

12 - Association Info Jeunes Pays de la Loire

**Monsieur Étienne LECHAT** en qualité de titulaire

**Monsieur Laurent FOUILLOUX** en qualité de suppléant

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Info Jeunes Pays de la Loire.

13 - Fonds d'Aide aux Jeunes de l'Agglomération Nantaise

**Monsieur Étienne LECHAT** pour siéger à la Commission d'attribution des aides du Fonds d'Aide aux Jeunes de l'Agglomération Nantaise.

**Office du Sport Herblinois (OSH), Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages – Carré International (OMRIJ), Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale, Jury soutien financier aux associations – Salle de la carrière, Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des arts :**

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**Pour les autres organismes relevant du secteur Animation De La Ville et Émancipation :**

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-056**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la liste des commissaires titulaires et suppléants, susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à aux finances, affaires générales, services publics, prospective et évaluation des politiques publiques à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Elsa NOBLET, Matthieu ANNEREAU et Fabien QUÉDÉ n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 42

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-057**

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NÉCESSAIRES AUX ÉLUS DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la mise à disposition gratuite auprès des élus de Saint Herblain d'un ordinateur portable, d'un téléphone intelligent et, pour les élus concernés au titre de leur fonction, d'un certificat de signature électronique ;
- a fixé le montant forfaitaire de remboursement du matériel en cas de non restitution à la fin du mandat de l'élu à 200 € pour l'ordinateur portable et 50 € pour le smartphone ;
- a chargé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, affaires générales, services publics, prospective et évaluation des politiques publiques de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-058**

**OBJET : NOUVELLES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS : FRAIS DE DEPLACEMENT ET MANDAT SPECIAUX - ABROGATION DÉLIBÉRATION N°2001-69 DU 03 AVRIL 2001**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les nouvelles conditions de remboursement des frais de déplacement des élus ainsi que des frais liés à l'exercice de mandats spéciaux;
- a abrogé la délibération n°2001-69 du 03 avril 2001 à la date du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-059**

**OBJET : DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les orientations en matière de formation des membres du conseil municipal ;
- a approuvé les modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour ;
- a inscrit sur les budgets 2026 et suivants les crédits permettant la mise en œuvre du droit à la formation des élus dans le respect des règles fixées par le Code Général des Collectivités territoriales et en répartissant les crédits par groupe d'élus constitués au sein du Conseil municipal, au prorata du nombre d'élus les composant.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-060**

**OBJET : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHATS DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS (CANUT) - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé l'adhésion à la centrale d'achat CANUT,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux finances, affaires générales, services publics, prospective et évaluation des politiques publiques à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-061**

**OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS MOBILIERS ET VEHICULES INUTILISÉS – AUTORISATION DE CESSIONS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé et autorisé la vente aux enchères de biens réformés dont la valeur finale est susceptible de dépasser ce seuil des 4 600 € ;
- en cas de ventes aux enchères infructueuses,
  - o a autorisé le don ou la destruction des biens (notamment via les filières de traitement ou de valorisation) ;
  - o a approuvé le principe de mise en réforme et cession auprès d'une casse ;
- a autorisé la sortie des biens du patrimoine de la Ville de Saint-Herblain ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer et accomplir toute formalité utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-062**

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DES BUZARDIÈRES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - LANCEMENT D'UN CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme des travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire des Buzardières ;
- a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération estimée à environ 5.5 M€ TTC (valeur actualisée) dont 3 200 000 € HT soit 3 840 000 € TTC pour l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux travaux (valeur avril 2026) ;
- a approuvé l'organisation et le lancement d'un concours restreint et la mise en œuvre de la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R.2122-6 du code de la commande publique) ;
- a fixé le nombre de candidats admis à concourir à trois ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation, prendre toutes les décisions prévues par les textes en vigueur ou nécessaires pour mener à bien la procédure de concours et de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R.2122-6 du code de la commande publique), et notamment la fixation de la liste des candidats admis à concourir, la liste du lauréat ou des lauréats du concours, le montant de la prime attribué aux candidats ayant remis une esquisse, la phase de négociation du marché ;
- a autorisé le versement d'une prime de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC aux candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours. L'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre se verra déduire cette prime de ses honoraires ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- a approuvé l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2027 et suivants.

Nombre de votants : 45

Pour : 40 (groupes : « Ensemble pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

Contre : 0

Abstentions : 5 (groupe : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain »)

**DÉLIBÉRATION : 2026-063**

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DES BUZARDIÈRES - APPROBATION DE LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toute décision concernant la composition, l'organisation et le déroulement des jurys et notamment à désigner par arrêté municipal les personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet du concours, ainsi que les personnes possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours ou une qualification équivalente et leur indemnité de participation ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- a approuvé l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2026 et suivants.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-064**

##### **OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal :

- a procédé aux créations des postes susvisés,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux ressources humaines, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux ressources humaines, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Nombre de votants : 45

Pour : 40 (groupes : « Ensemble pour Saint-Herblain » et « L'union des Herblinois »)

Contre : 0

Abstentions : 5 (groupe : « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain »)

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-065**

##### **OBJET : CRÉATION D'INSTANCES CONSULTATIVES COMMUNES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS, ÉTABLISSEMENT PUBLIC RATTACHÉ**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la création d'un comité social territorial (CST) commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS ; de ce CST découlera la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- a approuvé la création de Commissions Administratives Paritaires pour les catégories A, B et C, communes pour les agents fonctionnaires de la Ville et du CCAS ;
- a approuvé la création d'une Commission Consultative Paritaire commune pour les agents contractuels de la Ville et du CCAS.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-066**

##### **OBJET : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)**

Le Conseil Municipal :

- a pris acte de l'effectif recensé (1281) par la collectivité au 1er janvier 2026, en tenant compte des parts respectives de femmes et d'hommes ;
- a approuvé :
  - le nombre des représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Social Territorial commun pour la Ville et le CCAS fixé à 6 ;
  - le maintien du paritarisme numérique en fixant au sein du Comité Social Territorial un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6, et en nombre égal de représentants suppléants ;
  - le recueil des avis des représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial ; Dans ce cas, les avis sont enregistrés séparément. Chaque collègue émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné. Le quorum doit être atteint dans chacun des 2 collèges.

- le nombre des représentants du personnel titulaire siégeant dans la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail commun pour la Ville et le CCAS, fixé à 6 ;
- le nombre de représentants suppléants aux membres titulaires des représentants du personnel au sein de la F3SCT fixé à 12 ;
- le maintien du paritarisme numérique en fixant au sein de la formation spécialisée un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6, et en nombre égal de représentants suppléants, à siéger en instance ;
- le recueil des avis des représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée. Dans ce cas, les avis sont enregistrés séparément. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné. Le quorum doit être atteint dans chacun des 2 collèges.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-067**

##### **OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**

Le Conseil Municipal a pris acte de :

- l'effectif recensé par la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2026, réparti par catégorie hiérarchique en tenant compte des parts respectives de femmes et d'hommes (en pourcentage),
- du nombre des représentants titulaires du personnel appelés à siéger aux CAP de catégories A, B et C communes Ville et CCAS.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-068**

##### **OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)**

Le Conseil Municipal a pris acte de :

- l'effectif recensé par la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2026, en tenant compte de la part respective de femmes et d'hommes (en pourcentage) ;
- du nombre des représentants titulaires du personnel appelés à siéger à la CCP commune Ville et CCAS, telle que défini ci-dessus.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-069**

##### **OBJET : ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL TITULAIRE DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE ET AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES**

Le Conseil Municipal :

- a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'un agent municipal titulaire,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de subventionnement,
- a autorisé Monsieur le Maire ou les adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION : 2026-070**

##### **OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE « BONUS TRAJECTOIRE DE DEVELOPPEMENT » DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR LA PÉRIODE 2025 A 2027**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la convention d'objectifs et de financement du bonus « trajectoire de développement » ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat et de financement entre la Ville et la CAF de Loire-Atlantique et ses annexes ;
- a autorisé Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-071**

**OBJET : SUBVENTION CLASSES A THÈMES 2026**

Le Conseil Municipal :

- a abrogé la délibération n°2026-013 du 02 février 2026 portant sur les subventions des classes à thèmes 2026,
- a approuvé le versement d'une subvention d'un montant total de 7 955 euros aux coopératives ou associations des écoles publiques de Saint-Herblain ou des associations des parents d'élèves listées en annexe de la présente délibération dans le cadre des classes à thème.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-072**

**OBJET : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) : VILLE DE SAINT-HERBLAIN / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la convention d'aide aux vacances enfants entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'Égalité des droits, à la Lutte contre les discriminations et à la Participation citoyenne à la signer,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'Égalité des droits, à la Lutte contre les discriminations et à la Participation citoyenne à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-073**

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTION POUR ECHANGES ENTRE L'ASSOCIATION UNION FRATERNELLE SAINT-HERBLAIN FOOTBALL (UFSH FOOT) ET LA VILLE DE VILADECANS (ESPAGNE)**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le versement d'une subvention à hauteur maximale de 2 800 € à l'association UFSH Foot dans le cadre de l'échange éducatif, sportif et culturel avec la ville de Viladecans ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à la vie associative et aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marine DUMÉRIL, Éric COUVEZ et Driss SAÏD n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 42

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-074**

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIRQUE INEXTREMISTE - AIDE A LA CREATION ACCOMPAGNEE PAR LE THEATRE ONYX**

Le Conseil Municipal :

- a accordé à l'association Cirque Inextrémiste qui a sollicité l'intervention financière de la Ville, la subvention d'un montant de 3 000 €, pour la création « Precipice and Love » ,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : 2026-075**

**OBJET : RÈGLEMENT DU FESTIVAL CINÉ MOTION**

Le Conseil Municipal :

- a pris acte du bilan 2025 et des objectifs de la 5ème édition,
- a approuvé les adaptations apportées au règlement du concours,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0